Paray Vieille Poste

Infos Village

62 Mars 2014

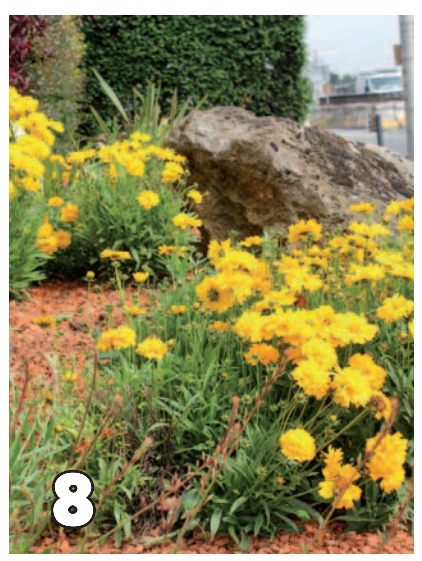
Le magazine des Paraysiens

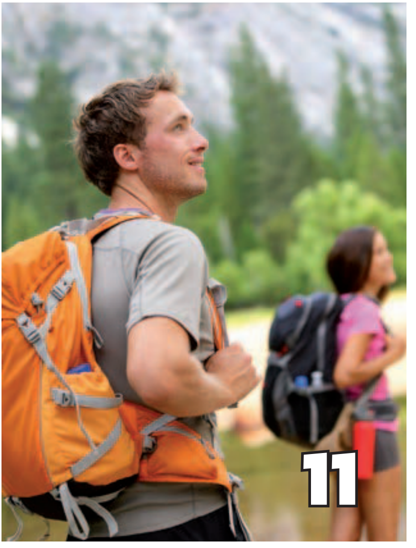
Municipales 2014, › mode d'emploi

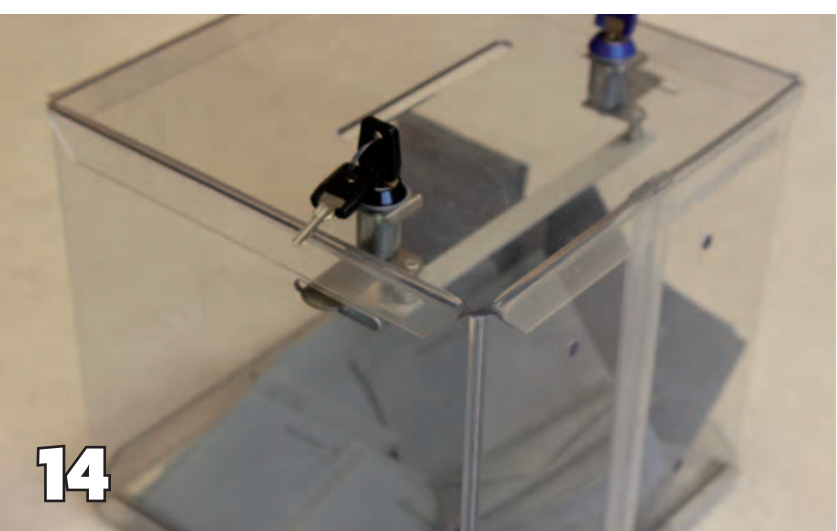








8


11


14



21


24

SOMMAIRE

Directeur de la Publication : Alain Védère
Directeur de la Rédaction : Pierre Naulin
Rédacteur en chef : Nicolas Gateau
Rédaction : Nicolas Gateau, Kisso Diallo, Anaïs Vernet
Photographies : Service Communication
Création graphique et mise en page :
Delphine Du laurent De la Barre et Géraldine Rigo

Impression : Desbouis Grésil - 01 69 83 44 66
Tous les produits spécifiés comme tels sont certifiés PEFC. 10-31-1444
Dépôt légal et commission paritaire 7372P

Renseignements :
Service Communication
Tél. : 01 69 38 79 83

Photo de une : dossier *Municipales 2014 : mode d'emploi*

IMPRIM'VERT


PEFC
10-31-1444
Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
pefc-france.org



Chères Paraysiennes, chers Paraysiens,

Dans quelques semaines, vous serez amenés à élire le prochain conseil municipal de Paray. Temps fort de la vie de notre communauté, cette élection est importante. Elle vous concerne tous.

Voter, en effet, c'est choisir, par exemple, les grandes orientations en matière de sécurité, d'urbanisme, d'économie, de transports qui dessineront le visage de votre village.

Voter, c'est aussi exercer un droit, parmi les plus importants, conféré, après bien des luttes, à tous les citoyens par notre République.

C'est pourquoi je vous invite tous à venir, les 23 et 30 mars prochain, honorer ce grand rendez-vous de la démocratie locale. Je vous y convie d'autant plus que cette élection se différencie des précédentes. Cette année, en effet, vous voterez aussi pour les élus qui siégeront à la Communauté d'agglomération des Portes de l'Essonne.

Avant de vous laisser consulter le dossier de L'*Infos Village*, qui vous livrera quantité d'informations essentielles sur cette prochaine échéance électorale, je tenais à vous rappeler la possibilité, si vous devez être absent, de voter par procuration.

Parce que d'une large participation au scrutin dépendent l'avenir et le dynamisme de votre village, vous vous devez de faire entendre votre voix.

Paray compte sur vous.

Alain Védère
Maire

RETOUR SUR IMAGES

Club ados

Pendant les vacances d'hiver, les jeunes Paraysiens ont profité des nombreuses activités proposées par le Club ados. Au programme : atelier cuisine, sports collectifs et sorties cinéma... De jolis moments de partage.







Examen permis piéton

Les 23 et 27 janvier, les enfants de Paray ont été sensibilisés aux dangers de la route. Après avoir arpenté les rues avec les agents de la Police municipale, l'heure est ensuite venue d'être évalués.



Concert *Woodstock*

Le 31 janvier, les élèves de l'atelier variété de l'École de musique de Paray ont eu la joie de faire la première partie du concert *Woodstock*. Un concert qui nous a replongé dans l'ambiance de ce festival mythique.



Exposition *Woodstock revisité par les légendes du rock*

Du 27 janvier au 8 février, l'exposition *Woodstock revisité par les légendes du rock* s'est installée à l'Espace Éric-Tabaly. L'occasion pour les collégiens d'admirer les dessins, peintures et lithograhies de Janis Joplin, Grace Slick et Jimi Hendrix, véritables légendes du rock.

Stage de l'Éveil Multi-Sports

La première semaine des vacances d'hiver fut sportive pour certains petits Paraysiens. En effet, **du 21 au 27 février,** grâce à l'EMS, les petits, âgés de 3 à 6 ans, ont pu s'initier aux arts du cirque.







La Police municipale au collège

Le 13 février dernier, la Police municipale et les sapeurs-pompiers sont intervenus au collège pour sensibiliser les jeunes au risque incendie.



Forum des métiers

Comme chaque année, le collège Pierre-de-Ronsard a organisé, **le 17 janvier**, son traditionnel Forum des métiers. Les agents de la mairie ont ainsi eu l'occasion de présenter leurs professions à des collégiens toujours disposés à découvrir de nouvelles activités.



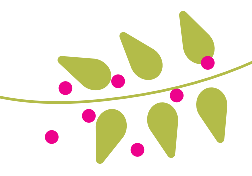
Accueil des stagiaires de 3ème

Durant la semaine du 10 au 14 février, 22 collégiens ont été accueillis à la mairie pour effectuer leur stage de fin de cycle. Reçus le lundi matin par le service des Ressources humaines qui leur a présenté le fonctionnement de la Ville, ils ont ensuite été accompagnés dans les différents services.

Après-midi dansant

Grâce à l'orchestre de Delphine Lemoine, danseurs débutants ou confirmés se sont lancés sur la piste de danse **le 26 janvier.**



Concours **village fleuri** : à vos binettes !



Si Paray compte, fièrement, trois fleurs au label des Villes et villages fleuris, c'est certainement grâce au travail inlassable de ses services techniques mais aussi de ses habitants qui assurent, au quotidien, la qualité du fleurissement de notre village. Pour saluer cet engagement, la Municipalité organise, cette année encore, le concours Village fleuri qui récompense les plus belles décorations florales de la ville. Si vous souhaitez participer au concours, remplissez le bulletin d'inscription joint. Composé d'élus, de membres d'associations parays iennes et d'agents du service des Espaces verts, le jury passera dans la commune le 27 mai, pour le premier passage, et le 9 septembre, pour le second passage. La remise des récompenses aura lieu le vendredi 3 octobre à 18h30 à l'Espace Éric-Tabarly.




Bulletin d'inscription au concours « Village fleuri »

À retourner, avant **le 5 mai 2014**, à l'Espace Éric Tabarly ou à l'adresse : BP 73 - 91551 Paray-Vieille-Poste Cedex

Nom / Prénom : ....

Adresse : ....

Téléphone : ....

Email : ....

Catégorie au choix* : 1 ☐ **maison** OU 2 ☐ **appartement**

Date :

Signature :

**Cochez une seule case, vous ne pouvez participer qu'à une seule catégorie*





Mars et ça repart !

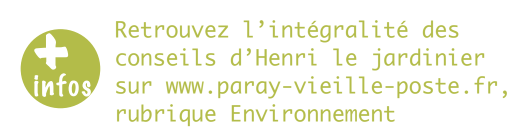
Les jours s'allongent, le soleil inonde de nouveau notre ville… Mars, du côté du jardin comme du potager, c'est un mois décisif : celui où la nature se réveille. Henri, notre jardinier, nous livre tous ses conseils pour bien préparer le printemps.



Revigorées par le redoux, les plantes se remettent, doucement, à croître. Parons d'abord au plus pressé : en ce mois de mars, il est grand temps de s'occuper de la taille de vos derniers rosiers et de s'occuper du « palissage » pour les grimpants (tels que les clématites). Sinon, la taille des glycines doit être terminée depuis déjà quinze jours.
Il est aussi important d'effectuer les derniers traitements de fin d'hiver (tous les fruitiers) sur les bois nus à base de bouillie bordelaise et, tous les quinze jours, d'appliquer un traitement insecticide afin d'éliminer les œufs et larves d'insectes ayant pondu sous les écorces mortes ou dans les anfractuosités des branches.

Les plants de fin d'hiver

En mars, c'est le moment de planter les rosiers en racines nues : attention, cependant, à ne pas omettre de leur « praliner » les racines avec un mélange de bonne terre de jardin, de l'eau ainsi qu'un ajout de fumier bien décomposé ou à défaut un engrais organique naturel bio.
Ce traitement peut être pratiqué également pour tous les arbustes en racines nues, les petits fruitiers (groseilliers, framboisiers, cassissiers) et les autres arbres a noyaux qui, frileux, préfèrent être plantés en fin d'hiver.



Du côté du jardin aquatique

Sous l'eau, mars-avril c'est le moment de s'occuper des plantes du bassin d'eau. Il faut changer de place tous les végétaux qui ont atteint un trop grand développement, voire, si besoin, couper les tiges fanées 10 cm au-dessus de l'eau (excepté pour les nénuphars). Assurez-vous qu'il reste assez de substrat dans les paniers et que vos plantes ne s'y trouvent pas à l'étroit : c'est, en effet, la période où les rempotages commencent. Vérifiez aussi l'état des nénuphars : c'est le moment d'opérer un petit nettoyage en surface du pot et d'ajouter une bonne dose d'engrais organique bio.

Au potager

Le retour des beaux jours invite déjà aux semis : choux, brocolis, tomates, poivrons, aubergines, et toutes les plantes condimentaires… Mais il faut rester prudent car le gel menace, tout particulièrement les nuits qui suivent les plus belles journées ensoleillées : ces semis doivent donc être préservés sous abri.
Les sols qui ont durci pendant l'hiver se travaillent aisément en y incorporant fumures et engrais bio. Attention à ne pas apporter de fumures sur les carrés ou les parcelles recevant de l'ail et des échalotes : cela les brulerait. Il faut encore rester attentifs aux excès d'humidité. ■

Voilà pour les conseils d'Henri : à vos pelles, bêches, râteaux et sarcloirs !



RYTHMES SCOLAIRES

Une délibération contre la réforme

La réforme des rythmes scolaires, qui marque le retour à la semaine de 4,5 jours en primaire, fait aujourd'hui débat dans notre pays. À Paray, les parents d'élèves et la communauté éducative, consultés par la Municipalité, ont sans aucune équivoque exprimé leur rejet de cette réforme.



Les familles, interrogées par courrier, l'ont affirmé : à une écrasante majorité, elles ne souhaitent pas que les nouveaux rythmes scolaires soient appliqués à Paray. Ces retours ne font que renforcer le constat établi lors des rencontres organisées sur le sujet. « *Après avoir consulté les parents d'élèves, les enseignants, les animateurs et l'ensemble des Paraysiens, il est apparu que cette réforme ne convenait à personne* », précise ainsi Alain Védère, maire de Paray.

Une réforme qui pose problème

En ce sens, afin d'officialiser le mécontentement des Paraysiens, une délibération s'opposant à l'application des nouveaux rythmes scolaires a été adoptée lors du dernier conseil municipal.

Présentée lors d'une réunion des parents d'élèves le 5 février dernier, cette délibération souligne les nombreux problèmes que pose, particulièrement pour Paray, la mise en place de la réforme. Il s'agit, d'une part, de difficultés opérationnelles telles que des locaux à trouver ou des animateurs à recruter occasionnant un surcoût évalué à 110 000 euros pour la commune. D'autre part, et c'est sans doute le plus important, il s'agit de difficultés pédagogiques : les bénéfices pour les enfants ne sont en effet pas avérés. S'y ajoute, enfin, l'impossibilité, à l'avenir, d'utiliser le centre de loisirs de Saint-Chéron le mercredi.

Une délibération... Et après ?

Si Paray n'est pas isolée, puisqu'elle rejoint les nombreuses communes ayant fait le choix de s'opposer à la réforme, elle pourrait néanmoins, lors de la prochaine rentrée, se voir contrainte par les autorités administratives de se conformer à la nouvelle organisation du temps scolaire.

Aussi, la Municipalité a voulu parer à toutes les éventualités : les équipes du service Scolaire continuent donc à travailler en lien avec les associations de parents d'élèves et les enseignants pour préparer, au cas où, la mise en place «forcée» des nouveaux rythmes scolaires. ■

DES SERVICES POUR TOUS

BROCANTE

Inscription LE SAMEDI 8 MARS



Vous voulez vous séparer d'objets qui ne vous sont plus utiles ? Une solution : participez à la brocante qui aura lieu le dimanche 18 mai prochain. Pour vous inscrire, rendez-vous le samedi 8 mars, de 9h à 12h, à l'Espace Eric-Tabarly, muni d'une copie de votre carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Attention : une famille ne pourra bénéficier que d'un seul stand au prix de 10 euros, payable par chèque, espèce ou CB. Fin des inscriptions : le 28 avril.

ÉTÉ 2014

Des vacances réussies

AVEC L'OPÉRATION SAC'ADOS !



Le Conseil général renouvelle l'opération Sac'Ados qui aide les jeunes de 16 à 22 ans à partir en vacances en France ou dans l'Union Européenne, en toute autonomie, du 4 juin au 30 septembre 2014. Vous bénéficierez ainsi de chéquiers vacances, de chèques alimentaires et de chèques lire. Les animateurs du Point information jeunesse (PIJ) peuvent vous accompagner pour remplir le dossier d'inscription au dispositif et, ensuite, dans vos démarches pour réserver votre hébergement ou de votre moyen de transport...



Retrait et dépôt des dossiers
à partir d'avril au Point information jeunesse
65, avenue d'Alsace-Lorraine
Tél. : 01 60 48 80 55
www.yatou91.fr

LOISIRS

Séjours d'été LES INSCRIPTIONS, C'EST MAINTENANT

L'été des jeunes Paraysiens s'annonce bien ! La municipalité propose, en juillet et en août, des séjours de 2 ou 3 semaines qui leur offrent un large choix d'activités. Aux Mélèzes ou ailleurs, chacun trouvera son bonheur :

- aux Mélèzes, pour les 6-12 ans, du 5 au 27 juillet (84 places) ou du 4 au 24 août (48 places),
- dans les Hautes-Pyrénées, pour les 12-14 ans, du 5 au 19 juillet (15 places),
- en Italie du nord, pour les 15-17 ans, du 5 au 19 juillet (15 places).

Pour tous les séjours, retrait et dépôt des dossiers du 17 au 30 mars à l'Espace Éric-Tabarly. Tirage au sort, si le nombre d'inscrits est supérieur au nombre de places disponibles, le samedi 5 avril à 9h.



Service Scolaire Enfance jeunesse
Espace Éric-Tabarly,
Tél. : 01 60 48 80 30

DES SERVICES POUR TOUS

EN BREF...

Fête des voisins :

L'HEURE DES PRÉPARATIFS

La Fête des voisins aura lieu le soir du vendredi 23 mai. Si vous souhaitez rassembler vos riverains à l'occasion de cet événement convivial, vous pouvez vous inscrire jusqu'au 1er mai auprès du service Culturel et Événementiel, à l'Espace Éric-Tabarly. Il vous faudra indiquer vos coordonnées, le nom de la rue où se déroulera la fête et l'estimation du nombre de personnes présentes par courrier ou par mail à contactmairie@paray-vieille-poste.fr. Ces informations permettront à la mairie de donner aux organisateurs les kits de communication de la fête et de prendre les arrêtés nécessaires à la sécurisation des lieux festifs.

Fête de la musique :

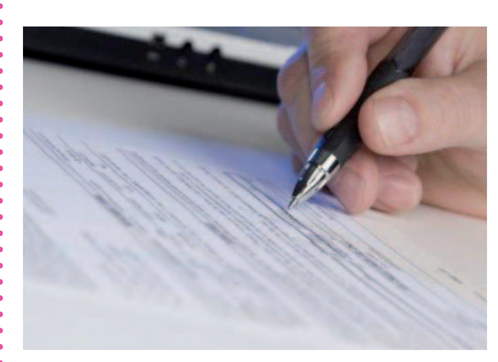
PARTAGEZ LA SCÈNE AVEC DES PROFESSIONNELS



Le samedi 21 juin, à l'occasion de la Fête de la musique, de nombreux artistes se produiront sur une scène dédiée. Vous aussi, vous pouvez en faire partie : si vous êtes intéressé par cette nouvelle expérience de la scène, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du service des Affaires culturelles à l'Espace Éric-Tabarly.

Bénévolat

PARAY RECRUTE UN ÉCRIVAIN PUBLIC



Prendre sa plume pour aider les autres, c'est la mission d'un écrivain public. Celui-ci accompagne gratuitement les personnes pour lire et écrire des courriers, remplir des formulaires, compléter un dossier... Bénévole, il est dans l'obligation de respecter des règles strictes de confidentialité et de neutralité. Basé à Paray, il peut être amené à exercer à Athis-Mons et à Juvisy. Vous êtes intéressé? Alors n'hésitez pas à déposer votre candidature en adressant votre demande à Monsieur le maire à l'hôtel de ville de Paray.

Plus d'informations CCAS, 138 avenue du Général-de-Gaulle, tél.: 01 60 48 80 00.

Cinéma

FESTIVAL DU COURT-MÉTRAGE D'ÎLE-DE-FRANCE, 3ÈME !

Le 14 et 15 mars, L'Avant-Scène accueille le Festival du court-métrage d'Île-de-France pour une 3ème édition à Paray. Organisé par CINEVIF (Cinéma vidéo Île-de-France) et DiViPassion, le festival projettera, cette année, pas moins d'une quarantaine de films. Un jury présélectionnera les films pour le concours national qui a lieu tous les ans à Bourges, au mois de septembre. Projections le vendredi à 20h et le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 20h suivies de la remise des prix et d'animations d'artistes. Entrée libre.

Accueils de loisirs

Inscriptions

Les vacances de printemps approchent ! Jusqu'au 14 mars, vous pouvez procéder à l'inscription de vos enfants dans les accueils de loisirs pour cette période. Pour les mercredis de mai et juin, vous avez jusqu'au 30 mars. Pour cela, rendez-vous à l'Espace Éric-Tabarly ou sur www.paray-vieille-poste.fr, rubrique Vos démarches et services.

Éveil Multi-Sports

Stage de printemps

Stage de printemps
Du 14 au 18 avril prochain, un stage d'activités athlétiques sera proposé aux jeunes Paraysiens de 3 à 6 ans, de 9h30 à 12h30, au gymnase Souillat. Si vous souhaitez faire participer votre enfant à ces matinées ludiques et sportives, rendez-vous dès le 24 mars à l'Espace Éric-Tabarly.

Renseignements auprès du service Vie associative, Sports et Jumelages au 01 60 48 80 65.

Club ados

Vacances de printemps

Les inscriptions aux activités du Club ados pour les vacances de printemps auront lieu le jeudi 27 mars de 18h30 à 20h à l'Espace Éric-Tabarly.

Renseignements auprès du service Scolaire Enfance Jeunesse au 01 60 48 80 30.

TRAMWAY T7

Le prolongement sur les rails



Après consultation des habitants des villes concernées (Athis, Juvisy et Paray), le commissaire enquêteur vient de rendre un avis favorable, sans réserves, sur le projet de prolongement du tramway n°7. L'extension de la ligne, désormais déclarée d'intérêt public par la préfecture de l'Essonne, entre donc dans une nouvelle phase : le projet passe aujourd'hui au stade de l'étude détaillée qui permet de déterminer précisément l'emplacement du tramway dans les villes traversées et le positionnement des différentes stations. La prochaines étape ? Le lancement des travaux en 2015 puis, si tout se passe bien, la mise en service en 2018.

INTERNET

Se former en ligne, c'est possible (et facile) !

Vous préparez un examen ou souhaitez apprendre une langue étrangère ? Le réseau des médiathèques des Portes de l'Essonne vous permet d'accéder en ligne à une grande quantité de documents et des méthodes d'apprentissage simples et agréables à utiliser, alliant son, écrit et interactivité.
De la littérature, en passant par les mathématiques, la chimie, la philosophie, retrouvez plus de 20 000 fiches pédagogiques, 100 000 exercices interactifs et 5 000 vidéos pour vous accompagner tout au long de votre scolarité, du CP à la Terminale.
Lancez-vous dans l'apprentissage des langues étrangères avec les méthodes Travel & Talk (anglais, espagnol, allemand et italien) et Eurotalk (portugais, arabe, russe, chinois et japonais). Réussissez votre code de la route grâce à des cours complets en ligne et des tests thématiques et généraux.
Pour en bénéficier, rendez-vous directement sur mediatheques.portesessonne.fr ou dans l'une des six médiathèques du réseau pour vous inscrire gratuitement.

ACTIVITÉS

Atelier marionnettes à la médiathèque de Paray

Fil directeur de la saison culturelle paraysienne, les marionnettes se faufilent parmi vos livres préférés. Vous avez entre 7 et 11 ans ? Vous rêvez de fabriquer vos propres marionnettes et de monter un spectacle ? En partenariat avec la mairie, un atelier, divisé en 6 séances, de conception de marionnettes est organisé à la Médiathèque Antoine-de-Saint-Exupéry.

Dates des séances :
le 2 avril à 16h30 : des lectures pour s'inspirer
les 15, 16 et 18 avril de 14h à 16h : fabrication des marionnettes
le 4 juin de 14h à 16h : préparation du spectacle
le 18 juin à 16 h 30 : présentation du spectacle
Inscriptions au 01 69 57 82 30, places limitées

Municipales 2014,

Les 23 et 30 mars 2014 auront lieu les élections municipales. C'est l'occasion pour tous les électeurs paraysiens de se rendre aux urnes pour désigner leur conseil municipal pour les six prochaines années. Les élections, comment ça marche ? Pour que chacun puisse remplir son devoir de citoyen, L'*Infos Village* fait le point.

mode d'emploi



Voter ? C'est toute une histoire...

1791
Suffrage censitaire et indirect : seuls les hommes de plus de 25 ans payant un impôt direct peuvent voter

1848
Suffrage universel masculin et vote secret : tous les hommes de plus de 21 ans peuvent désormais voter

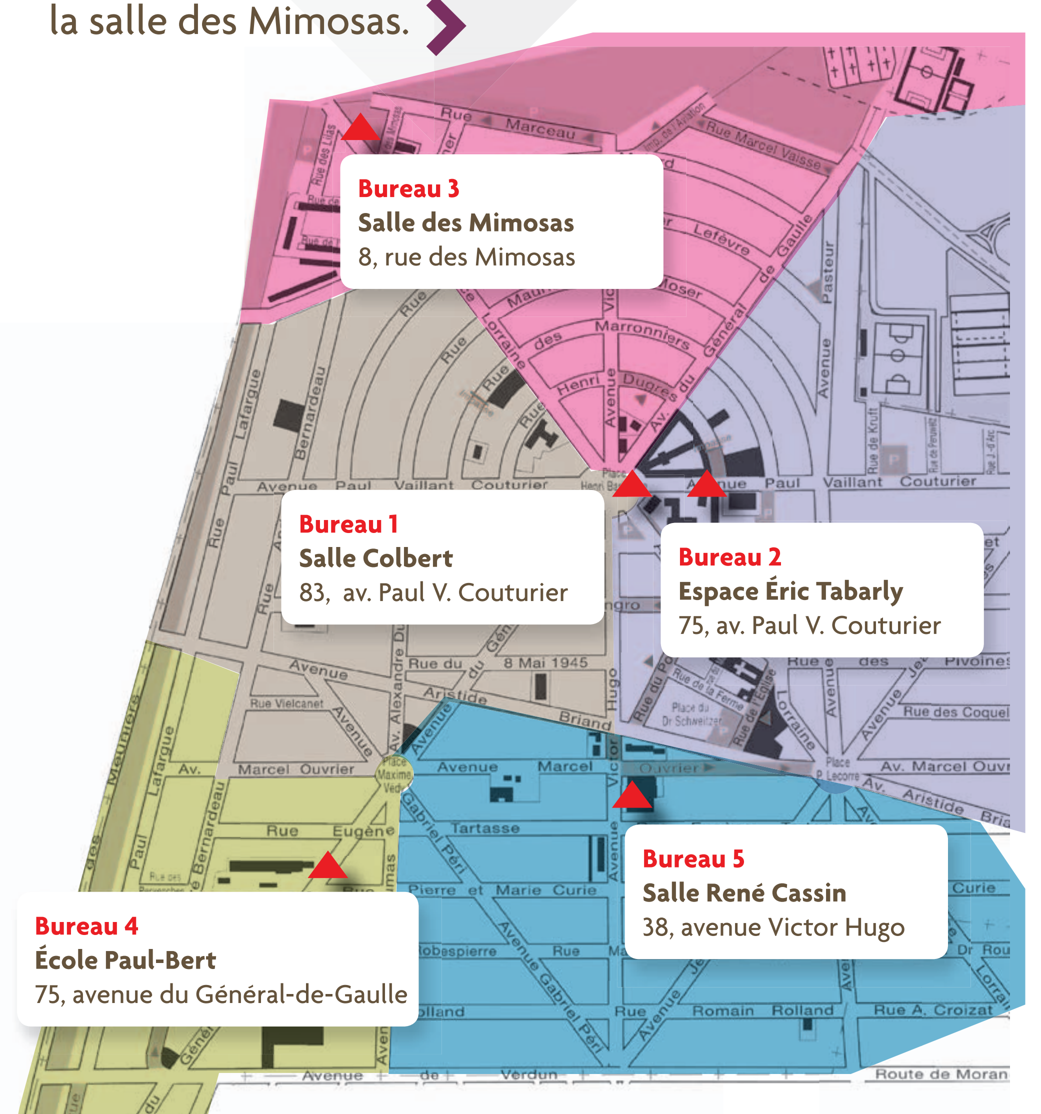
1945
Suffrage universel : les femmes votent pour la première fois

1974
Droit de vote à 18 ans

23 et 30 mars 2014
Les électeurs voteront, directement et pour la première fois, pour **leurs conseillers communautaires**

Deux nouveaux bureaux de vote pour Paray

Pour répondre aux exigences légales et améliorer les conditions de vote des électeurs, la Municipalité met à disposition un nouveau bureau de vote, le cinquième de la commune, et transfert un bureau de l'Espace Éric-Tabarly à la salle des Mimosas.



Où aller voter à Paray ? Retrouvez, sur la carte, votre bureau de vote.

Le 23 et 30 mars prochain, tous les bureaux de vote de Paray seront ouverts de 8h à 20h. N'oubliez pas : le passage en heure d'été se fera dans la nuit du samedi 29 et du dimanche 30.

Pour les prochaines élections, ce sont deux nouveaux bureaux qui accueilleront les Paraysiens. L'objectif? Une plus grande proximité des bureaux avec les électeurs et, dans chacun d'entre eux, un meilleur équilibre entre les inscrits permettant de raccourcir les délais d'attente lors du vote.

La création de ce nouveau bureau, à la salle René Cassin, s'accompagne du transfert d'un des deux bureaux présents à l'Espace Éric-Tabarly vers la salle des Mimosas. Fraîchement rénovée, cette dernière a fait l'objet d'importants travaux afin d'améliorer ses performances acoustiques et énergétiques. La salle est désormais aussi accessible aux Personnes à mobilité réduite (PMR). Ce transfert de bureau permettra, en particulier, aux habitants du quartier de l'Avenir, d'aller voter plus facilement à pied.

Nouvelles cartes

Suite à ce redécoupage, tous les Paraysiens inscrits sur les listes électorales de Paray recevront, début mars 2014, une nouvelle carte d'électeur. Ces nouvelles cartes mentionneront le bureau où chacun doit se rendre pour accomplir son devoir de citoyen. En cas de non-réception de la carte, ou si elle contient une mention erronée, il ne faut pas hésiter à le signaler au service des Élections. ■



Pensez au vote par procuration

Pour de multiples raisons, personnelles ou professionnelles, certains Paraysiens ne pourront se rendre aux urnes. Petit guide des démarches pour voter par procuration.



Vous ne pourrez pas aller voter lors des municipales ? Pas de panique ! En effet, il y a toujours la possibilité d'envoyer quelqu'un à votre place : c'est ce que l'on appelle le vote par procuration.

Quelles sont les démarches ?

Afin d'y recourir, il faut se présenter au commissariat de police ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail. Si l'état de santé ou une infirmité sérieuse empêche l'électeur d'aller voter, il est possible de demander qu'un officier de police se déplace pour établir la procuration. La demande doit être faite par écrit et accompagnée du certificat médical ou du justificatif de l'infirmité.

L'électeur doit se présenter en personne et fournir un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport...). Il remplit un formulaire où sont précisées plusieurs informations sur la personne à qui il donne procuration (nom de famille, nom d'usage, prénom(s), adresse et date de naissance). Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'absence.

Aujourd'hui, il est aussi possible de remplir en ligne et imprimer un formulaire de procuration. Attention, ce service ne dispense pas de le transmettre, en personne, aux autorités compétentes : cette démarche est en effet indispensable pour que la demande de vote par procuration puisse être prise en compte.

N'attendez pas le dernier moment pour établir une procuration, afin qu'elle parvienne en mairie dans les délais. La procuration peut être établie pour 1 ou 2 tours, voire pour plusieurs scrutins.

Les conditions pour être mandataire

La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire). Celui-ci doit toutefois répondre à 2 conditions : être inscrit dans la même commune que son mandant – mais pas forcément être électeur du même bureau de vote, ni du même arrondissement – et ne pas avoir reçu d'autre procuration en France. ■



Sur le site de la ville, rubrique Actualités (où vous pourrez télécharger le formulaire de vote par procuration), ou à l'accueil de l'Espace Éric-Tabarly.

Adresse utiles pour établir sa procuration :

Commissariat de Police d'Athis-Mons :
21 rue Jean Baptiste-de-la-Salle,
91200 Athis-Mons,
Tél. : 01 69 84 23 70

Tribunal d'instance de Longjumeau :
11 avenue du Maréchal-Leclerc
91160 Longjumeau
Tél. : 01 69 10 26 50

Le 23 et 30 mars prochain,

Cette année les électeurs sont appelés, en plus de leur propre conseil municipal, à désigner directement leurs conseillers communautaires. Petit rappel des informations à connaître avant d'aller voter.

Contrairement à une idée reçue, les électeurs ne votent pas directement pour le maire de leur commune. Ils désignent d'abord les membres du conseil municipal, lesquels élisent, dans un second temps, le maire et ses adjoints.
C'est pourquoi à Paray, comme dans toutes les villes de plus de 1000 habitants, les élections municipales se déroulent selon un mode de scrutin particulier : le scrutin de liste. Les habitants sont appelés à voter pour plusieurs personnes, réunies sur une liste qui possède autant de candidats, les futurs conseillers, que de sièges à pourvoir.

La prime majoritaire

Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (50% des voix plus une) reçoit la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis proportionnellement entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés.



Si aucune majorité absolue ne se dégage au premier tour, seules les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir pour un second tour de scrutin. Lors de celui-ci, la majorité relative suffit : la répartition des sièges est effectuée selon la même procédure, la moitié des sièges étant attribuée à la liste qui a obtenu le plus de voix. Les autres sièges sont ensuite répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle.

Deux élections, un seul bulletin

Conformément à la loi du 17 mai 2013, l'élection des conseillers communautaires a désormais lieu en même temps que l'élection municipale. Les Paraysiens désigneront ainsi, les 23 et 30 mars prochain, une liste de 8 personnes (6 conseillers et 2 suppléants) qu'ils enverront, pour 6 ans, siéger au sein de la Communauté d'agglomération.
Pour les électeurs rien ne change : ils ne voteront qu'une fois pour chaque tour de scrutin et, comme d'habitude, n'auront à choisir qu'un seul bulletin – sur lequel figurent désormais deux listes – à mettre dans l'enveloppe.
Enfin, une autre chose reste identique : pas de panachage ! Lors des élections, pour que le bulletin de vote soit valide, les listes inscrites sur ce dernier doivent être complètes, sans modification de l'ordre de présentation. Ajouter ou rayer des noms sur les listes implique automatiquement l'annulation du bulletin. ■

Voter sans carte d'électeur

Pas ou plus de carte d'électeur ? Pas de panique, en cas de perte, de vol ou d'oubli, vous pourrez tout de même aller voter. **Présentez-vous à votre bureau de vote muni de votre pièce d'identité**. Une vérification sur les listes électorales sera alors effectuée.
Avant le jour de l'élection, vous avez également la possibilité de vous rendre à la mairie afin de demander une attestation d'inscription sur les listes électorales. Vous pourrez ensuite présenter ce document à votre bureau de vote avant de voter.

Qui peut aller voter ?

Les citoyens français, âgés d'au moins 18 ans la veille du jour de scrutin, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter et inscrits sur les listes électorales.

Les citoyens européens ayant le droit de vote dans leur Etat d'origine, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter et inscrits sur les listes électorales.

votre voix compte double !

Élections municipales 2014 : spécimen d'un nouveau bulletin de vote

Liste des candidats au conseil municipal

Titre de la liste

1. Nicolas
2. Christine
3. Henri
4. Sandra
5. Kévin
6. Nina
7. Oscar
8. Alix
9. Rémi
10. Lætitia
11. Gildas
12. Paule
13. Marcel
14. Agnès
15. Vincent
16. Angèle
17. Marius
18. Tatiana
19. Éric
20. Yvette
21. Raymond
22. Chloé
23. François
24. Corinne
25. Sébastien
26. Véronique
27. Blaise
28. Éléa
29. Julien

Liste des candidats au conseil communautaire

Titre de la liste

1. Nicolas
2. Christine
3. Rémi
4. Lætitia
5. Marcel
6. Agnès
7. Vincent
8. Angèle

Un conseiller communautaire, à quoi ça sert ?
Le conseiller communautaire représente la commune au sein de la Communauté d'agglomération des Portes de l'Essonne. A ce titre, il prend part au vote du conseil communautaire. Organe délibérant de l'Agglomération, ce conseil est composé de 54 délégués qui déterminent l'organisation, le fonctionnement de la Communauté et fixe les priorités de son action. Il vote le budget. Il décide des orientations en matière d'aménagement, d'habitat, de politique de la ville, de services et d'équipements publics.

Cette année, les élections municipales seront l'occasion d'utiliser un nouveau bulletin de vote. Grâce à ce dernier, les électeurs désigneront à la fois leurs conseillers municipaux et leurs conseillers communautaires. Si le bulletin change, une chose ne change pas : ajouter ou rayer des noms sur les listes présentées implique automatiquement l'annulation du bulletin.

Les Paraysiens **mieux informés**

Tout le monde a pu les voir : les abribus, les panneaux d'affichage et autres planimètres ont fait peau neuve à Paray. Plus élégants, plus clairs et plus lisibles, ces éléments, qui constituent ce que l'on appelle le mobilier urbain, ont récemment été installés par une entreprise spécialisée dans l'affichage publicitaire.



Tous nouveaux, tout beaux ! Les panneaux d'affichage, les abribus et planimètres ont été renouvelés partout dans Paray. Issue des négociations entre le service Communication, les services techniques de la Ville et de l'Agglomération et la société Clear Channel, l'installation n'aura pas coûté un centime au budget de la commune. Pourquoi ? Tout simplement grâce à la publicité.
En effet, l'achat et l'entretien de ces nouveaux équipements sont financés par le gestionnaire du mobilier urbain qui se rémunère par la vente d'espace publicitaire.
Ce partenariat permet par ailleurs aux Paraysiens de bénéficier des dernières innovations en matière d'affichage municipal. Deux journaux électroniques d'information (JEI) ont ainsi été installés en face de l'Espace Éric-Tabarly et du marché de Contin.
Ces journaux sont utilisés à fin de transmettre à la population des messages d'information d'ordres culturel, associatif, sportif ou administratif et permettent, en cas d'urgence, de diffuser des informations en temps réel.

A3M ASCENSEURS

Nicolas Marsegan : l'esprit de famille

Voici quarante ans que les Marsegan rénovent, montent et mettent en conformité les ascenseurs. Voici quarante ans que les propriétaires, copropriétaires et les bailleurs leur font confiance. Aujourd'hui, Jacky, Christine et leur fils, Nicolas, peuvent se vanter de concurrencer les plus grosses entreprises du secteur tout en préservant l'esprit familial de l'entreprise.



Avec un parc de près de 250 appareils en Île-de-France et 7 salariés, A3M ne cesse de grossir et de se diversifier. Il faut dire que la famille Marsegan, installée depuis longtemps à Paray, est bien organisée : Christine à l'administratif et à la comptabilité, Jacky au montage et à la rénovation et Nicolas au service après-vente et aux commandes. Rien ne semble pouvoir arrêter cette efficace petite équipe.

Des services à la pointe

A3M ascenseur propose trois type de services à ses clients. L'entreprise effectue d'abord des montages neufs et des rénovations complètes ou partielles. Elle travaille avec Sodimas, premier fabricant français d'ascenseurs. « *Nos montages et rénovations sont réalisés avec des éléments français de dernières générations,* explique Nicolas. *Nous sommes formés chez nos fournisseurs pour être précurseurs dans notre domaine.* »
Le deuxième service proposé par A3M est la mise en conformité selon les normes en vigueur. Objectif : optimiser la sécurité des ascenseurs.
Enfin, depuis 5 ans, A3M propose un service de maintenance et de dépannage afin de réduire au minimum les taux de pannes des installations qui leur sont confiées. Visites mensuelles, remplacement de pièces... Les salariés de l'entreprise s'assurent de la bonne marche des ascenseurs au quotidien. Côté dépannage, les clients peuvent compter sur la disponibilité d'une trentaine de salariés du centre d'appels et d'une quarantaine de dépanneurs prêts à intervenir en moins de 25 minutes, et ce 24h/24 et 7j/7.

Une entreprise à taille humaine

Si, grâce à la diversité et à la qualité de ses services, la petite entreprise s'est agrandie, Nicolas et ses parents tiennent à garder, dans l'entreprise, une ambiance familiale où règnent la confiance et l'amour du travail bien fait. « *Notre objectif est de rester petit et de faire de la qualité pour des clients avec qui ça durera dans le temps,* confie Nicolas ».
Pour faire face à ses concurrents, la société ne manque pas d'atouts : des services moins coûteux, une proximité rassurante, de la réactivité et un savoir-faire prouvé depuis plus de 40 ans. « *Nous ne faisons appel à aucun sous-traitant pour les travaux et la maintenance,* tient à préciser Nicolas. *C'est notre cheval de bataille et on y tient. Nos salariés sont déclarés, formés et disponibles. Une vraie force face à nos concurrents !* » ■



A3M ascenseurs - Montage, Rénovation et Maintenance
126-128, avenue Pasteur
Paray-Vieille-Poste
Tél. : 01 69 44 19 54
Mail : contact@a3m-ascenseurs.com

NOTRE QUALITÉ DE VIE

Zoom sur les travaux



1

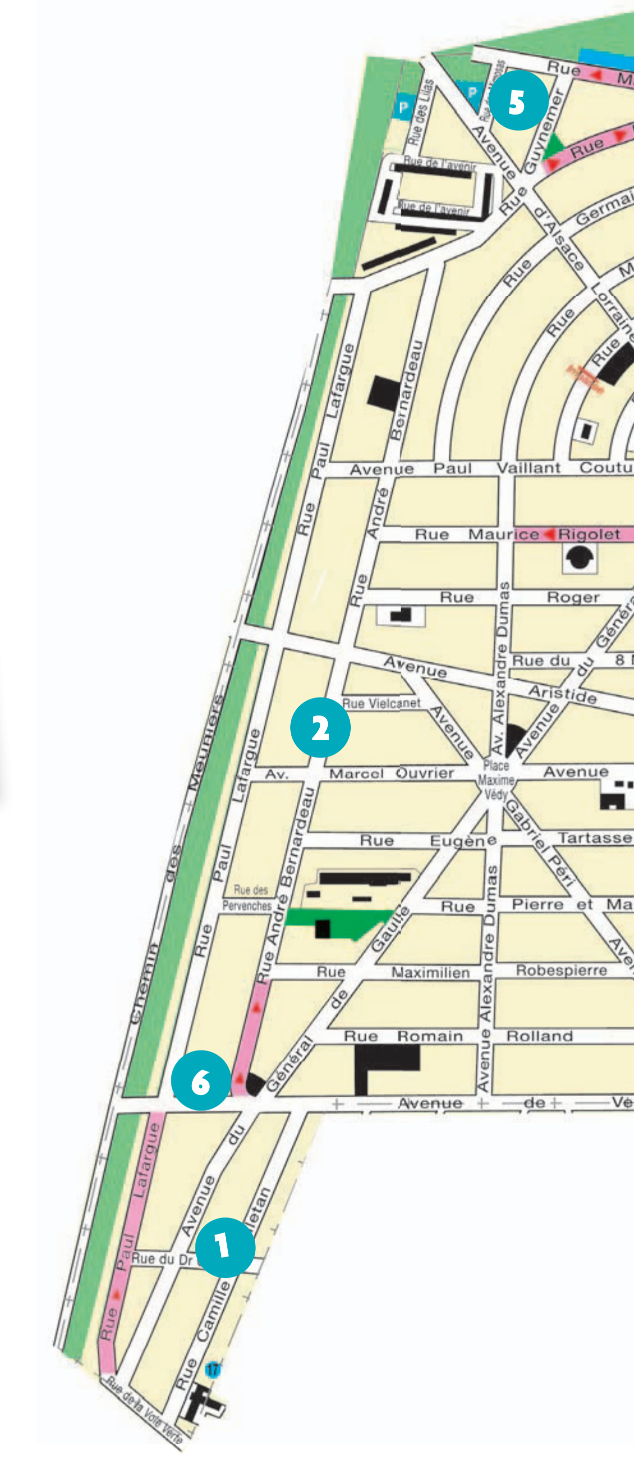
Carrefour de l'avenue Camille-Pelletan et de la rue du Docteur-Charcot

Le carrefour a été récemment rénové pour un meilleur confort de circulation.

6

Nouvelles places de parking avenue de Verdun

Durant les vacances scolaires, 6 places de stationnement ont été créées par la CALPE et la municipalité dans l'avenue de Verdun, au niveau de l'angle de la rue Paul-Lafargue.





2

Convention tri-partite Commune, Agglomération, Lyonnaise des eaux

La pose de la canalisation d'eau et la réfection des trottoirs sont en cours rue André-Bernardeau et se poursuivront durant 2 mois. Dans la rue Henri-Dugrès, les travaux débuteront le 10 mars pour une durée de 3 mois.





Nouvelles places de stationnement rue Maurice-Rigolet

Suite à l'ouverture du Pôle Petite enfance, des places de stationnement en épis ont été réalisées rue Maurice-Rigolet. Elles permettront aux parents de déposer leurs enfants en toute sécurité et sans perdre de temps.





Salle Jean-Philippe-Rameau



La salle Jean-Philippe-Rameau a fait peau neuve. Le réaménagement du bureau des professeurs et, afin d'assurer une meilleure sécurité, le renforcement de l'éclairage externe avec la pose de nouveaux spots à allumage automatique ont été effectués.





Réfection de la cour de l'école Victor-Hugo et du parking du gymnase Cartier

4

Les vacances ont été l'occasion de réparer les dégâts (nids de poule) causés par les gels et dégels successifs de l'hiver. La réfection du revêtement de la cour de l'école Victor-Hugo et du parking du gymnase Cartier a ainsi été effectuée.



5

Salle des Mimosas

Les travaux de rénovation, de mise aux normes acoustiques et thermiques et d'adaptation aux personnes à mobilité réduite (PMR) s'achèvent. La salle sera terminée pour l'installation du nouveau bureau de vote.

Entretien des défibrillateurs

Comme chaque année, les 15 défibrillateurs de la Ville ont été contrôlés. La société de maintenance s'est ainsi assurée du bon fonctionnement des appareils.

SANDRO AID

Intégrer les Jeunes sapeurs-pompiers

Vous avez entre 12 et 14 ans et vous souhaitez apprendre à sauver des vies ? Participez aux tests de pré-sélection des jeunes sapeurs-pompiers des Portes de l'Essonne 2014. Les jeunes intéressés pour intégrer cette section sont invités à participer à des tests de pré-sélection (tests sportifs, tests écrits, entretien) qui auront lieu en juin au Centre d'Intervention et de Secours (CIS) d'Athis-Mons. Les participants doivent se présenter en tenue de sport avec un certificat médical apte « à toutes les activités sportives » et un brevet de 50 m nage libre chronométré.

Pour toute demande d'inscription et d' informations, contactez le sergent Franck Lefèvre au 01 69 38 42 90.



Chez les **sapeurs-pompiers**, la relève est assurée

« *Plus tard, je serai sapeur-pompier.* » Nombreux sont les jeunes à rêver de faire ce métier : secourir les personnes en détresse, intervenir sur les accidents de la circulation, combattre les incendies… Certains se forment dès le plus jeune âge pour devenir les sapeurs-pompiers de demain. Sandro, Paraysien de 13 ans, en fait partie depuis qu'il a intégré, en septembre, la section des Jeunes sapeurs-pompiers de l'Agglomération. Portrait de cette recrue pleine d'espoir.

Mercredi après-midi : Sandro troque ses vêtements de collégien contre son uniforme de Jeune sapeur-pompier (JSP) pour se rendre au Centre d'intervention et de secours (CIS) d'Athis-Mons. C'est parti pour 4 heures de formation. Apprendre les gestes qui sauvent, s'initier aux techniques de secours et de lutte contre l'incendie, découvrir les véhicules spécialisés, faire de l'exercice, maîtriser la culture administrative et juridique… Le programme est dense, mais les jeunes volontaires sont très motivés.

«*Je suis de nature sportive mais je n'avais aucune connaissance en matière de secourisme. Des amis m'ont parlé des JSP et cela m'a tout de suite intéressé car j'ai envie de faire un métier utile pour la population. Grâce à la formation, j'apprends beaucoup de choses. Aujourd'hui, je souhaite devenir sapeur-pompier professionnel* », affirme le jeune homme.

Avant de réaliser son rêve, Sandro a encore quelques étapes à franchir. La formation des JSP s'étend sur 4 ans et fait l'objet d'évaluations très régulières qui nécessitent un investissement important de la part des jeunes recrues. Elle s'achève par l'obtention du brevet national des jeunes sapeurs-pompiers accessible à partir de 16 ans.

« *Je suis en première année de formation et je vais passer le diplôme de prévention et secours civique de niveau 1 (PSC 1) obligatoire pour l'obtention du brevet national des JSP. Les après-midis de formation sont intenses mais accessibles à tous ceux qui sont motivés ! Nous commençons souvent par une évaluation sur ce qui a été vu la semaine précédente. Nous poursuivons par des cours théoriques, puis nous mettons en pratique et nous terminons par des exercices sportifs comme de la course ou des pompes* », explique Sandro.

Si la formation est prenante, elle ne se fait pas au détriment de la scolarité des jeunes recrues. Pour être retenus, ils doivent présenter, tout au long de leur engagement comme JSP, des résultats scolaires suffisants pour ne pas risquer de mettre en péril leurs études.

Une expérience unique

Devenir jeune sapeur-pompier n'est pas qu'un apprentissage pratique. C'est aussi la transmission de valeurs civiques comme le respect, la solidarité, l'esprit d'entraide, de camaraderie et de dépassement de soi. À travers les différents exercices de la formation, les JSP découvrent la force du travail en équipe, essentielle pour exercer le métier de sapeur-pompier.

« *Personne ne se moque de personne, il y a une réelle solidarité au sein des JSP et c'est très important. Le respect envers les plus hauts gradés est aussi indispensable. Au début, j'étais timide, je ne connaissais pas tous les grades, mais je les ai appris au fur et à mesure et j'ai pris l'habitude de répondre par 'oui, chef !'* », confie Sandro.

Les jeunes sapeurs-pompiers, comme leurs aînés, participent aux cérémonies patriotiques. Sandro en garde un souvenir inoubliable. « *C'est très impressionnant de participer à de telles cérémonies en tant que JSP. Je trouve que c'est important de rendre hommage aux morts, c'est un moment unique* », conclut-il. Une chose est sûre, au sein des jeunes sapeurs-pompiers Sandro aura acquis une expérience qui lui sera utile tout au long de sa vie. ■

TRIBUNES

Tribune de la Majorité municipale

Le code électoral n'interdit pas la publication d'une tribune par la majorité municipale dans le magazine de la commune dans l'année précédant les élections municipales. Cependant, par strict respect de la loi de janvier 1990 régissant la communication en période électorale, nous avons décidé de ne plus publier de tribune jusqu'en mars 2014.

Liste "Paray nous rassemble 2008"

Trop, c'est trop !
La mise en place des nouveaux rythmes scolaires s'avère dicile. Nous entendons et comprenons le mécontentement résultant de cette réforme. Les critiques ne sont pas du même ordre les unes par rapport aux autres et portent essentiellement sur les modalités de sa réalisation. La position que vient d'adopter M.VEDERE en refusant son application à Paray est étonnante. En effet, la majorité municipale avait envisagé de la mettre en oeuvre dès la rentrée de 2013, puis fait la demande d'un report en 2014 et mobilisé enseignants et parents d'élèves pour la préparer. Aujourd'hui, à la surprise générale, M.VEDERE arrête le processus de réflexion et s'engage dans une stratégie de désobéissance civique marginalisant notre ville et l'exposant à des effets négatifs considérables. Les représentants des parents d'élèves, qui se sont inquiétés quant à l'impact sur la prochaine année scolaire lors d'une réunion publique, n'ont obtenu aucune réponse claire. Et pour en rajouter à la confusion, la majorité municipale a adopté lors du dernier Conseil municipal une délibération dont l'un des considérants indiquait : «que la modification des rythmes scolaires constitue un véritable devoir et une véritable ambition», preuve s'il en est nécessaire que le nouveau Maire et son équipe disent tout et son contraire aux Paraysiens.
Bien évidemment, nous ne partageons pas la stratégie et l'attitude de la majorité municipale qui reflètent une conception de la politique municipale et de la concertation qui n'est manifestement pas la nôtre. Toujours fidèles à nos valeurs et aux engagements pris envers vous, nous continuons jour après jour à travailler au seul service de notre ville.
Fidèlement,
P. PICARD - A. VAUX - B. PAROT

Liste "ParayTous Ensemble"

Je vous informe que les élus de la liste Paray Tous ensemble ne produiront plus d'articles d'octobre 2013 à mars 2014.
Marc SAGETAT.

Note de la rédaction :
La jurisprudence relative à la loi de janvier 1990 consacre tant le droit d'expression des tribunes que le maintien d'un éditorial du maire. En revanche, elle prescrit toute utilisation des tribunes à des fins de propagande.

MAIRIE À VOS CÔTÉS

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de séance **du 14 février**

Réuni sous la présidence de Monsieur Alain VEDERE, Maire.
Secrétaire de séance : Nathalie LALLIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCORDE à l'unanimité, pour l'année 2014, les subventions aux associations.

- VOTE par 22 voix pour et 05 abstentions les taux d'imposition 2014.

- VOTE par 22 voix pour et 05 abstentions le budget primitif 2014.

- DECIDE à l'unanimité de confier un mandat spécial à une délégation du conseil municipal pour participer au déplacement à Kruft en Allemagne, du 17 au 19 mai 2014.

- APPROUVE à l'unanimité le protocole de participation citoyenne.

- DÉCIDE par 22 voix pour, 01 voix contre et 04 voix ne prenant pas part au vote, de ne pas appliquer le nouveau dispositif de la réforme des rythmes scolaires, et laisse toute sa responsabilité à l'Etat pour le mettre en œuvre par le biais de l'Education Nationale.

- SOLLICITE à l'unanimité le Conseil Général de l'Essonne pour l'obtention d'une subvention la plus élevée possible, pour les projets proposés par l'école municipale de musique et d'art.

- DÉCIDE par 23 voix pour et 04 abstentions de la vente de la parcelle cadastrée AD 52, sise à l'angle de l'avenue Pasteur et de la rue des Pivoines.

- AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande relative aux marchés de nettoyage des locaux.

- AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande relative aux marchés de location de photocopieurs.

- ADOPTE à l'unanimité la mise à jour du tableau des effectifs.

FINANCES

Le budget 2014 adopté



Voté lors du dernier conseil municipal, le budget de la Mairie s'établit cette année à près de 19 millions d'euros : 16 490 492 euros en fonctionnement et 2 390 880 euros en investissement. Pour 2014, les taux des impôts locaux resteront les mêmes qu'en 2013, à savoir 3,50 % pour la taxe d'habitation, 11,21 % pour la taxe sur le foncier bâti et 10,85 % pour la taxe sur le foncier non bâti. En légère hausse, le montant des subventions accordées aux associations s'élève à 301 250 euros. Pour financer le programme d'équipement (d'un montant de 2,3 millions d'euros), il n'est pas prévu, cette année encore, de recourir à l'emprunt. ■

Vos élus vous reçoivent : n'hésitez pas à les contacter
Vos élus vous reçoivent sur rendez-vous pour répondre à toutes vos questions, vous aider dans des situations difficiles, échanger avec vous. Pour cela, un geste simple, contactez l'accueil de la Mairie au 01 69 38 79 83.

Les horaires de votre mairie
Les services d'accueil de l'Espace Éric-Tabarly sont à votre disposition les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 18h et les mercredis et samedis de 9h à 12h.

Votre site à vivre !
Retrouvez toutes les informations utiles pour vos démarches ou inscriptions sur www.paray-vieille-poste.fr.

Facebook
Rejoignez-nous sur Facebook : Mairie Paray-Vieille-Poste.

ASSOCIATIONS

L'Association Pour les Enfants Entendants et leur(s) Parent(s) Sourd(s) (APEEPS)

L'APEEPS vous propose, pour l'année 2014, son projet « Bébé Signes » ouvert à tous. Votre bébé a des choses à vous dire bien avant de pouvoir parler. La langue des signes permet une communication privilégiée avec son bébé : elle permet au tout-petit de s'exprimer sans frustration et de se sentir compris. Ces ateliers vous proposent de découvrir des signes autour des centres d'intérêts de l'enfant. Ce sont des moments ludiques de plaisirs partagés avec son enfant : comptines, jeux, livres, etc. Ce ne sont pas des cours de langue des signes. Venez participer à un atelier-découverte gratuit pour découvrir le concept !

+ infos Vous pourrez trouver plus d'informations sur le site http://bebefaismoisigne.com

Des ateliers auront lieu :
En salle 2, à l'Espace Éric-Tabarly les samedis 15 mars, 10 mai, 31 mai et 21 juin 2014 de 9h30 à 11h30.
À la salle Jean-Baptiste-Colbert les lundis 31 mars et 14 avril 2014 de 9h30 à 11h30.

Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)

Le Conseil Local FCPE de Paray Vieille Poste et le Comité de Liaison FCPE d'Athis Mons ont le plaisir de vous convier à une conférence sur le thème :

« Harcèlement scolaire : comment repérer les signes et le rôle des adultes »

Mardi 11 mars 2014 à 20 h



Espace Eric Tabarly
75 avenue Paul Vaillant Couturier
91550 Paray Vieille-Poste



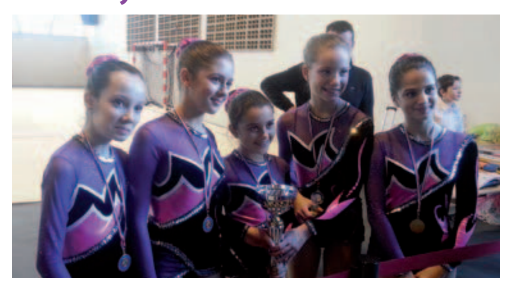
En présence de

Mme Alice GIRALTE

Délégation ministérielle - Prévention et lutte contre les violences en milieu scolaire

ASSOCIATIONS

GR Paray



Le mois de février et les championnats de l'Essonne ont apporté à la GR PARAY de bons résultats, félicitations à toutes nos gymnastes

En individuel :

- 2ème place Cindy Fernandes
- 3ème place Elodie de Vienne

En ensemble :

- 1ère place DIR3/Minimes (Eva CAPOCCI, Coline CHARBONNIER, Lorena COUSIN, Ornella ROMEO, Marine TAMALET-BOTTA)
- 2ème place DC2 Junior/Sénior (Laëtitia EMERIAU, Cassandra FONTAINE, Blanche LALLIER, Anaïs et Noémie TRUFFAUT)
- 3ème place DC1 Junior (Mathilde ABRAHAM, Amandine CARTIER, Céline DA SILVA, Sara NUNES, Emeline SOULIE)

Amicale des anciens élèves de Paray-Vieille-Poste

Merci aux 170 participants de notre loto du 16 février dernier à la Salle René Cassin. Celui-ci s'est déroulé dans une ambiance sympathique. Félicitations aux heureux gagnants des jolis lots proposés. *Le bureau*



Hélène Champié, présidente
helene.champie@sfr.fr
http://amicaledesancienseleves.asso-web.com

Club Louis Poizeaux



Vous êtes retraité(e), pré retraité(e), seul(e) ou en couple ? Ouvert du lundi au vendredi de 14 à 17H, notre club vous propose de nombreuses activités. Participez à nos concours de belote, de boules ou de scrabble, nos lotos et nos après-midi bowling. Bibliothèque, billard et baby foot sont à votre disposition dans les locaux. Nous offrons également un « maintien en forme » les mardis et jeudis matin avec des cours de gymnastique douce sous l'Avant Scène dans les jardins de la Mairie.

Nous organisons traditionnellement un repas champêtre au sein du domaine communal du Prieuré à Saint - Chéron, en septembre ; un goûter dansant en décembre ; un séjour à la neige en début d'année, et bien sûr notre Assemblée générale en janvier.

Tout au long de l'année, ce sont aussi de nombreuses sorties ou des voyages qui vous sont proposés. N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations. Venez nous rejoindre. (La cotisation 2014 s'élève à 17euros)



Club Louis Poizeau
tél. : 01 69 38 33 27
mail : clubpoizeaux@orange.fr
18, rue des Marronniers PVP

Taï Chi Chuan

1°- Stage d'initiation au Taijiquan et au Gi Gong Dimanche 18 mai 2014 de 9h30 à 12h30, Gymnase Cartier

Sous la direction de Maître WANG YANG , au programme :

- Ji Ben Gong ou travail des bases (souplesse, positions, concepts énergétiques, cercles)
- Qi Gong : Wu Qin Xi, le jeu des 5 animaux
- Initiation au JianHua TaijiQuan, TaijiQuan simplifié en 24 mouvements

tarif pour chacun des stages :
25 euros adhérents / 30 euros non adhérents
Repas convivial proposé au restaurant à la fin du stage avec participation financière

2°- Stage d'Art Martial Interne Dimanche 15 juin 2014 de 9h00 à 12h30 Dojo, 71 av. Marcel Ouvrier

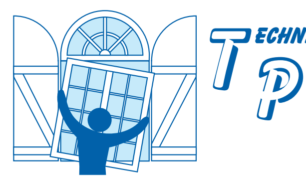
Sous la direction de Maître CANTEGRIT, au programme :

- Nei Gong Li Ji Chu ou bases spécifiques pour le travail martial interne
- Combat à distance : San Shou, dispersion de mains, Yong Fa, applications martiales
- Combat au corps à corps : Tui Shou, poussée des mains et Di Tan, combat au sol



Renseignements et inscriptions :
présidente Françoise Doddi-Pouyet,
tél. : 06 12 48 47 92
email : do2ifrancoise@hotmail.com





TECHNIQUE POSE FERMETURE

01 69 38 89 57

www.tpf-menuiserie.com

Fenêtres - Portes - Portes de garage - Portails - Clôtures - Volets - Volets roulants

17 avenue de Fontainebleau 91550 PARAY VIEILLE POSTE





























État-civil

Bienvenue à :
Ariane Barbier le 14/01
Eden Dumont le 03/01
Caylian Hautcœur le 22/01
Célia Jonot le 15/02
Giulia Lourenço Rigo le 30/10/2013
Kamal Oussayh le 12/01
Nélia Terzi le 16/01
Léna Benoit Rea le 16/02
Jibril Benbida le 05/09/2013

Félicitations à :
Seddik Zebbar et Margaux Sterckman le 22/02

Nous ont quittés :
M'hand Aouici le 20/02
Mohamed Bennassar le 16/01
Marcel Gineste le 28/01
Sangiusti veuve David le 22/01
Saïd Khaouas le 13/01

Huissiers de justice

Des permanences d'huissiers se tiennent à Évry tous les jeudis matin de 9h30 à 11h30, hors vacances scolaires. Les entretiens se font, sur rendez-vous uniquement, à Évry les 13, 20 et 27 mars et les 3 et 10 avril (Rue René-Cassin - Tél. : 01 69 36 36 37). Les lundis, mardis et jeudis matin, de 9h à 12h, vous pouvez joindre le secrétariat au numéro indiqué ci-dessus.

Permanence des Impôts

Un contrôleur des Impôts est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. Il tiendra une permanence le jeudi 3 novembre, de 9h à 11h, et le jeudi 17 avril, de 14h à 16h, et à l'Espace Éric-Tabarly. N'hésitez pas à le solliciter.

Permanence de la députée

Eva Sas, Députée de la 7e circonscription de l'Essonne, assurera une permanence à l'Hôtel de Ville le vendredi 21 mars 2014, de 10h30 à 12h30.

Pharmacies de garde

Dimanche 9 mars
Pharmacie Germe
72/74, chemin des Plantes à Athis

Dimanche 16 mars
Pharmacie Desroches-Moraud
Angle du 76 rue Voie verte et
2, rue des Oiseaux à Athis

Dimanche 23 mars
Pharmacie
Harmant-Michel
2, place de la Gare
à Savigny

Dimanche 30 mars
Pharmacie Laveix
16, Grande Rue
à Juvisy

Dimanche 6 avril
Pharmacie Tran
99, rue Edouard-Vaillant à Athis

Dimanche 13 avril
Pharmacie Jouve
293, bd Aristide-Briand à Savigny

Dimanche 20 avril
Pharmacie Huor
35, route François-Mitterrand
à Athis

Lundi 21 avril
(Pâques)
Pharmacie Huor
Pharmacie Lam
30, rue Pasteur
à Juvisy

En cas d'urgence, contacter le commissariat de Police d'Athis-Mons pour connaître la pharmacie de garde de nuit
Tél. : 01 69 84 23 70

Marché de Contin

Les commerçants du marché vous accueillent les mercredis et samedis matin de 8h à 13h.
Renseignements au 01 69 02 08 00

Numéros d'urgence

Police municipale
01 60 48 80 10
Patrouille
06 17 18 55 54
Commissariat d'Athis-Mons
01 69 84 23 70
URGENCES : 17
Centre de secours des Sapeurs-Pompiers
01 69 38 42 90
URGENCES : 18
SAMU de l'Essonne
01 69 13 60 00
URGENCES : 15
Appel d'urgence universel (accessible à partir des portables)
112
Centre antipoison Paris et Île-de-France
01 40 05 48 48
01 40 37 04 04
SOS Médecins
08 26 88 91 91
Médecin de garde
01 69 84 23 70
(Commissariat)
Pharmacie de garde
(pour la nuit)
01 69 84 23 70
(Commissariat)
Maison Médicale de Garde
Hôpital public de Juvisy
9, rue Camille-Flammarion
15 / 01 69 54 27 00
Urgences dentaires
(dimanches et jours fériés)
01 69 21 20 44
Urgences EDF
0 969 321 515
Sécurité Gaz GrDF
0 969 324 324
Urgences Lyonnaise des Eaux
0 810 883 883
Hébergement d'urgence
115
Centre d'opposition national Carte bleue
0 892 705 705
Chéquier
0 892 68 32 08
Urgences vétérinaires
01 69 79 03 81



Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste,Savigny-sur-Orge